



Date : le 20 avril 2018

La Municipalité de La Pêche est actuellement à la recherche de candidatures pour combler le poste saisonnier (saison estivale) suivant :

**CHEF DE CAMP ADJOINT – ÉTÉ 2018**  
(Camp de jour de la Municipalité de La Pêche)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité et la direction de la responsable des loisirs et en ayant comme objectifs principaux le bon fonctionnement du camp de jour et la sécurité des enfants, le ou la chef de camp adjoint doit seconder le chef de camp dans ses tâches et veiller à la gestion des activités du camp de manière à en assurer le bon fonctionnement et à offrir un service hors pair.

Les tâches principales liées à ce poste consistent à :

1. Seconder le ou la chef de camp dans le cadre de ses activités quotidiennes et la remplacer au besoin;
2. Appuyer les animateurs dans leurs activités hebdomadaires et quotidiennes;
3. Assurer l'administration quotidienne du camp;
4. Assurer le suivi relatif aux inscriptions;
5. Tenir à jour la base de données de manière à permettre la production des listes en cours de camp et de statistiques en fin de camp;
6. Produire les documents requis en vue des activités quotidiennes à l'intention de l'équipe d'animation et des parents (messages, feuilles d'information, etc.);
7. Produire les listes nécessaires au bon fonctionnement quotidien du camp et aux activités (listes de participants, feuilles de présence, etc.);
8. Assurer la coordination avec les partenaires (transporteur, école, fournisseurs) et confirmer ou réserver au besoin les sorties, les transports, les spécialistes et activités spéciales, etc.;
9. Avec l'autorisation du ou de la chef de camp ou responsable des loisirs, procéder au besoin à l'achat du matériel requis pour les activités prévues;
10. Transmettre au responsable des loisirs les renseignements nécessaires au suivi budgétaire (pièce justificatives, etc.);
11. Préparer les rapports demandés par le ou la chef de camp ou la responsable des loisirs;
12. Participer aux activités et aux tâches liées à la préparation des activités, des jeux et des sorties prévues, et apporter des modifications à l'horaire hebdomadaire au besoin;
13. Prendre part à la formation du personnel d'animation, remplacer les animateurs en cas d'imprévu et servir d'accompagnateur lors des sorties;
14. Participer aux réunions d'équipe et /ou autres réunions jugées nécessaires, et les organiser au besoin;
15. Assurer le maintien d'une bonne communication avec tous les intervenants et les parents, et constituer le principal point de contact pour le camp de jour;
16. Au besoin, répondre aux questions et aux plaintes des parents et des autres intervenants et résoudre les conflits;

17. Au besoin, gérer les situations de crise après consultation avec le ou la chef de camp ou responsable des loisirs;
18. Veiller à l'application des règles de sécurité et de bonne conduite et du code de vie du camp;
19. Contribuer à assurer la sécurité des enfants en tout temps par une surveillance constante et soutenue des enfants, des lieux et des équipements utilisés;
20. Veiller au bon fonctionnement, à l'entretien et à l'utilisation sécuritaire du matériel et des équipements et rapporter au responsable du service des loisirs toute anomalie dans les plus brefs délais;
21. Participer à la préparation, à l'installation, au démantèlement et à l'inventaire des lieux et du matériel du camp de jour;
22. Veiller au rangement et à la propreté des locaux;
23. Prodiguer les premiers soins au besoin;
24. Exécuter toute autre tâche liée à l'emploi.

### EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

1. Avoir une formation collégiale ou universitaire complétée ou en cours [ATOOUT : dans un champ d'études pertinent, par exemple en loisirs, enseignement, techniques de garderie, administration);
2. Posséder une expérience de travail d'au moins deux saisons en camp de jour auprès de groupes d'enfants [ATOOUT : posséder un Diplôme d'aptitude à la fonction d'animateur (DAFA) ou une formation ou une expérience pertinente en animation de groupe d'enfants de 5 à 12 ans];
3. Connaissance des logiciels de la Suite Office (Excel, Word)
4. Être disponible du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h ou de 9 h à 17 h, du 11 juin au 17 août 2018;
5. N'avoir aucun empêchement judiciaire en lien avec l'emploi;
6. [ATOOUT\* : posséder un certificat en premiers soins /RCR valide et reconnu];
7. Sens développé des responsabilités, maturité, jugement, autonomie;
8. Sens de la planification et de l'organisation;
9. Dynamisme, confiance en soi, esprit d'équipe;
10. Capacité de résolution de problème, bonnes relations interpersonnelles, professionnalisme;
11. Être disponible pour la formation pré-camp et toute autre formation jugée nécessaire par la direction du camp, comme une formation en premiers soins ou en animation;
12. Participer à toutes les réunions exigées par l'employeur.

\* À défaut de détenir ces formations, le candidat ou la candidate devra obligatoirement suivre les formations offertes par la Municipalité.

DURÉE DE L'EMPLOI : Du 11 juin au 17 août 2018 et journées de formation pré-camp. Toute formation pré-camp sera rémunérée. Horaire de travail à temps plein de 40 h / semaine, du 11 juin au 17 août 2018.

LIEU DE TRAVAIL : École secondaire Des Lacs, 32, chemin Passe-Partout, La Pêche (Québec), JOX 2W0.

CONDITION SALARIALE : De 16,05 \$ à 18,55 \$/heure selon l'expérience.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature et curriculum vitae au plus tard le **11 mai 2018 à 15 h** par courriel à [d.patry@villelapeche.qc.ca](mailto:d.patry@villelapeche.qc.ca) ou à l'adresse suivante :

Responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire  
Municipalité de La Pêche  
Poste saisonnier – Chef de camp adjoint  
1, route Principale Ouest  
La Pêche (Québec)  
JOX 2W0

Nous communiquerons uniquement avec les personnes qui seront convoquées à une entrevue.